

# LA LANTERNE

YERRES: VICTOIRE  
LAIQUE!

MENSUEL d'ACTION LAÏQUE et PHILANTHROPIQUE

## De Maastricht à l'Europe des Concordats!

Bien que la Libre Pensée n'ait pas à prendre position dans des élections politiques, il est évident que nous ne saurions traiter leurs résultats comme quantité négligeable. Les citoyens ont voté assez largement; ils se sont même servis de ce qu'ils avaient sous la main pour sanctionner le parti au pouvoir. Le PS s'effondre; son score électoral est exactement proportionnel à l'effrayante politique menée dans le domaine des services publics, des rapports de l'Église et de l'État, de la laïcité en général. C'est Mr Jospin qui ferme des dizaines de classes dans l'enseignement primaire en Essonne, qui octroie 1,8 milliards en décembre 1991 à l'enseignement catholique, qui est totalement contesté par la jeunesse étudiante, celui-là retrouve péniblement son poste de conseiller général. C'est madame Cresson, reconnaissant la communauté intégriste du Barroux en appliquant une loi du régime de Vichy, qui retourne à ses salades. La sanction n'épargnera ni ceux qui font financer le Polytechnicum Saint Louis de Cergy, ni Jack Lang qui octroie les fonds publics aux bâtisseurs de la cathédrale d'Evry, car il va bien falloir gouverner.

Un peu plus tôt, un peu plus tard ils vont tomber. Ces élections régionales et cantonales ont fait éclater la représentation politique d'un côté, tandis que le nouveau gouvernement a toutes les allures du dernier cercle de serviteurs loyaux autour de Bonaparte: mis à part le Ministère Lienneman octroyé à une responsable de la Gauche Socialiste ce qui est une bonne manière dans ce crépuscule de Dieu de faire trébucher ceux qui voudraient prendre leurs marques au sein du PS, et s'engager dans la voie de la construction d'une alternative à gauche: Machiavel n'est pas encore mort!

Mitterand a annoncé la couleur: il faut adapter les institutions de la Vème République à l'Europe de Maastricht. De la même manière que les roquets de l'antigaullisme sautaient comme des cabris "en disant l'Europe, l'Europe, l'Europe!", devant la crise sociale, politique, institutionnelle qui se développe, il répète "Maastricht! Maastricht! Maastricht!" Maastricht c'est l'Europe ultralibérale de la déréglementation, des accords de Schengen et de la sous-citoyenneté des communautés immigrées, c'est l'Europe de Delors et des concordats. De cela nous ne voulons pas.

Mais dans ce puzzle éclaté et déformé de la représentation politique, nous n'y retrouvons pas encore les nôtres. Nous ne sommes pas indifférents au fait qu'un espace commence à se libérer; la question laïque est indissociable de celle de la nouvelle république à construire: la Libre Pensée aura à expliquer et à convaincre. Nous ne manquons pas d'arguments.

Cergy Pontoise: Main  
basse sur la Ville!

Le lundi 6 avril la Fédération Nationale et toutes les fédérations départementales de la Région Parisienne ont appelé à un meeting unitaire, pour élever une protestation solennelle contre le financement public intervenant dans l'édification du Polytechnicum Saint Louis. En effet l'inauguration officielle de cet édifice devait avoir lieu le mardi 7 avril, en présence des plus hautes autorités de la hiérarchie catholique ainsi que du préfet et des responsables politiques du département et de la région. Bien que nous n'ayons pu être prévenu de Suite page 2...

Nous avons tenu nos lecteurs régulièrement informés au long des mois de l'engagement de la mairie de Yerres dans la construction d'un édifice culturel sur fonds publics. Une bataille a été menée par des militants laïques du Val d'Yerres pour empêcher ce grave manquement à la loi républicaine de séparation des églises et de l'État.

Nous rappelons les faits:

- sous le mandat de Mr Prats (R.P.R.), une communauté juive du Val d'Yerres avait été autorisée, ce qui par ailleurs était illégal, à exercer son culte dans un local administratif de la Commune, et ce à demeure. Un incendie criminel en 1989, sur lequel d'ailleurs nous n'avons jamais pu connaître les conclusions de l'enquête de police, détruisait le local.

- le nouveau maire, M. Lucas (PS) avait donc à charge, de rebâtir un local appartenant à la collectivité, quitte à trouver avec la communauté religieuse en question, une solution honorable. Or la mairie déposa un permis de construire qui envisageait non la reconstruction d'un bâtiment communal, mais la construction d'une synagogue.

- les fonds alloués à ce projet étaient donc, d'une part l'argent de l'assurance (au minimum 640000 francs déclarés), une subvention de 150000 francs octroyée par le Conseil Général pour "la reconstruction de la synagogue" (formule extraite de la délibération). Sur témoignage d'un architecte de nos amis, après construction de l'édifice, nous avons pu estimer le coût des travaux à 2,5 millions pour le bâtiment. Il faut naturellement ajouter à cela les travaux de voirie, la viabilité, le goudronnage des voies d'accès, soit disons approximativement 3,5 millions. Si l'on déduit de la note générale les 900000 francs de l'assurance et du Conseil Général, c'est donc une addition de 2,6 millions pour les contribuables yerrois. Le bail

NUMERO 23

AVRIL 1992

G.P.N°71961 Dr de publication

Robert DUGUET

Abonnement d'un an 40frs

A Rachel LAMBERT 27 Gde Rue

91360 EPINAY SUR ORGE.

de location s'élevant à 10 francs(!) par an pour la communauté religieuse, cela fait quelques millénaires pour assurer le remboursement de l'opération! Trois citoyens yerrois ont donc saisi le tribunal de Versailles en juin 1990 pour faire annuler la décision prise par le maire: nous passons sur les péripéties juridiques, puisque nos amis plaignant ont une première fois été déboutés, pour en venir au jugement prononcé le 31 mars 1992. Il est tout à fait intéressant d'observer que le tribunal administratif de Versailles a rendu son jugement, non sur la forme, mais sur le fond.

En effet le tribunal aurait pu se prononcer sur les nombreuses irrégularités de forme commises par le Conseil Municipal de Yerres, ce qui le mettait à couvert vis à vis d'un jugement de fond concernant la loi de 1905, au moment où les pouvoirs politiques la transgressent allègrement. Le jugement stipule clairement ceci:

"Considérant qu'aux termes des dispositions de l'article 2 de la loi du 9 décembre 1905 concernant la séparation de l'Eglise et de l'Etat: "la république ne reconnaît, ne salarie, ni ne subventionne aucun culte. En conséquence, à partir du 1er janvier qui suivra la promulgation de la dite loi, seront supprimés des budgets de l'Etat, des départements et des communes toutes dépenses relatives à l'exercice d'un culte... Les édifices publics du culte sont supprimés, sous réserve des dispositions énoncées à l'article 3", qu'il résulte de ces dispositions que les collectivités publiques ne peuvent également intervenir dans le domaine cultuel, et notamment entreprendre la construction d'un édifice public du culte.

Considérant qu'il ressort des pièces du dossier, et il n'est pas sérieusement contesté, qu'une partie au moins de l'édifice pour lequel la Commune de Yerres a présenté une demande de permis de construire le 24 novembre 1989, sera consacrée à l'exercice d'un culte; que du fait de la personnalité publique de son propriétaire, du caractère d'intérêt général que celui-ci a entendu conférer à son action et de l'affectation qui vient d'être rapportée, la construction que la Commune de Yerres se propose ainsi d'édifier revêt le caractère d'un "édifice public du culte", au sens des dispositions de la loi susvisée; que les requérants sont donc fondés à soutenir que la décision susvisée est intervenue

en violation des dispositions précitées, lesquelles font obstacle à la construction par une collectivité publique d'un tel bâtiment, et qu'elle doit être, par voie de conséquence, annulée..."

Dans l'affaire de la cathédrale d'Evry, dans celle du Polytechnicum Saint Louis de Cergy Pontoise, dans celle de l'Université Catholique de Dijon, c'est au plus haut niveau de l'appareil d'Etat que les décisions de financement public sont prises. C'est la volonté qui s'affirme dans la voie de la construction de l'Europe concordataire de 1993... De plus le fait d'accorder un peu de millet aux communautés juives ou musulmanes, est une justification morale qui permet de faire tomber une manne autrement plus abondante sur les jardins de Mgr Lustiger, le protecteur du milicien Touvier. Mais qu'un Tribunal Administratif, sur qui pèsent des pressions politiques tout à fait palpables dans d'autres affaires non-jugées ou mal-jugées, lâche la bombe et justifie la démarche des requérants sur le fond, c'est un élément de la crise institutionnelle actuelle qu'il faut maintenant utiliser sur le plan du combat politique pour la laïcité.

Ce jugement doit être utilisé nationalement...il peut, il doit faire jurisprudence pour d'autres affaires. La Libre Pensée de l'Essonne fera connaître le plus largement possible ce jugement du Tribunal de Versailles, elle en saisit ses instances nationales ainsi que toutes les fédérations départementales.

#### ----- CERGY-PONTOISE (suite page 1) -----

...ces festivités antirépublicaines qu'une bonne semaine avant, la Libre Pensée a néanmoins pu préparer en catastrophe un meeting qui, il faut le dire, a été une réussite. Plus de cent militants présents, des organisations syndicales départementales représentées (FEN, CGT-FO), l'Union Locale CGT, un message de la fédération du PCF, la fédération de la Ligue des Droits de l'Homme, des associations locales. Un meeting sérieux, procédant à une discussion approfondie des problèmes, et de plus, ce qui ne manque pas d'intérêt, d'un humour anticlérical mordant et drôle.

Qu'est ce que le Polytechnicum Saint Louis? En 1988 l'institut catholique de Paris, décide du transfert en

banlieue de cinq établissements d'enseignement. Lorsque sera connue la décision du Conseil général de financer cette implantation à Cergy, un comité départemental se constituera contre le financement public: une première campagne recueillera le soutien de 1100 citoyens de Cergy et du département.

Comment se présente la construction? le terrain a naturellement été octroyé à l'église au terme d'un bail emphytéotique, dont le loyer pour 99 ans s'élève à une somme ridicule. L'ensemble comprend des établissements d'enseignement, préparant s'il vous plaît à des techniques de pointe à l'heure où le gouvernement détruit l'enseignement technique public, une résidence universitaire, et au coeur de l'édifice une cha-le. Le Polytechnicum est au centre de la ville nouvelle, il est même question que l'édifice religieux fasse office de lieu de culte pour la roisse: la conception qui préside à cette construction est bien cette volonté d'évangélisation et de domination de la cité qui n'a jamais quitté le catholicisme romain. Aujourd'hui la démission absolue des pouvoirs publics leur permet de faire main basse sur les fonds publics, en même temps que sur la ville. L'estimation du coût de la construction s'élève à 220 millions de francs, soit pour ceux qui n'auraient pas compris 22 milliards anciens, l'équivalent de 4 cathédrales d'Evry, lors du débat intervenu dans le récent Conseil National de l'Education Nationale, même le SGEN-CFDT a désavoué l'opération, c'est dire! Le pétainisme échevelé des élus département du Val d'Oise choque même la bande à Jésus! Par ce meeting la Libre Pensée renoue avec ses meilleures traditions de société de pensée ouvrière et républicaine. Elle applique concrètement le mandat qu'elle s'est donnée lors de ses récents congrès: être un facteur de recomposition du mouvement laïque. L'arrogance, le mépris, la morgue avec laquelle ce gouvernement sans honneur, mais surtout à ce jour sans légitimité, continue à frapper les citoyens et les travailleurs, nous trouvera sur sa route...On ne nous laisse que la rue comme alternative, nous la prendrons.  
Honneur à nos amis du Val d'Oise!